

DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 17 décembre 2015

Ministère de la Voirie et de l'Infrastructure 15-841

LUMIÈRE BLEUE? RALENTISSEZ, GARDEZ VOS DISTANCES, PROTÉGEZ-VOUS

Les routes de la Saskatchewan vont bientôt se colorer davantage. Dès le lundi 21 janvier, et pendant toutes les activités hivernales d'entretien de la voirie, des feux clignotants orange et bleus seront mis en service sur tout le matériel de déblaiement de la neige.

« La combinaison de feux orange et bleus est particulière au matériel de déneigement. Elle est censée avertir les automobilistes du fonctionnement de cet équipement sur nos routes », a déclaré Don McMorris, vice-premier ministre et ministre responsable de SGI, au nom de Nancy Heppner, ministre de la Voirie et de l'Infrastructure. « Quand vous verrez des feux clignotants orange et bleus sur les véhicules de déneigement, veuillez ralentir et garder vos distances ».

Les feux orange et bleus seront installés sur les chasse-neige, les niveleuses et les souffleuses à neige de la province. Cette combinaison de feux ne sera utilisée, sur nos routes, que lorsque l'équipement en fonctionnement déblaiera la neige, répandra du sable ou du sel, ou servira à vérifier l'état des routes. La Saskatchewan se joint au Manitoba, à l'Ontario, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Yukon qui ont déjà adopté ces feux clignotants.

« En ajoutant des feux bleus aux feux orange existants, nous espérons accroître la visibilité de notre équipement de déneigement et le risque potentiel qu'il représente », affirme M. McMorris. « À cette époque de l'année où nous sommes tous pressés par le temps, rendre notre équipement plus visible nous permettra de rentrer sains et saufs à la maison. »

Si vous croisez une déneigeuse en fonctionnement, ralentissez et gardez vos distances. Afin de vous donner la possibilité de le dépasser, le conducteur se rangera sur l'accotement à environ tous les dix kilomètres, ou quand il sera en mesure de le faire sans danger. N'oubliez pas qu'il est illégal de doubler un véhicule de déneigement à plus de 60 km/h quand les lumières de ce véhicule clignotent.

Cet hiver, avant de prendre la route, veuillez consulter le site Web de la ligne d'assistance automatisée du système routier (Highway Hotline) à www.saskatchewan.ca ou composer le 1-888-335-7623 pour vous informer sur les conditions routières.

-30-

Renseignements :

Paul Spasoff
Ministère de la Voirie et de l'Infrastructure
Regina
Tél. : 306-787-4804
Courriel : paul.spasoff@gov.sk.ca
Tél. cell. : 306-527-1603